De kandidaten dienen hun schriftelijke kandidaatstelling – dit kan zowel per mail als per gewone post – te voorzien van een duidelijke motivatie. De termijn voor het toezenden van de kandidaatstelling bedraagt twintig kalenderdagen, te rekenen vanaf de publicatie in het *Belgisch Staatsblad*.

De functiebeschrijving van het te begeven ambt is terug te vinden in de deontologische richtlijnen, aspecten in verband met de rechtspositie voor inspecteurs-adviseurs NCZ, afgekort als DRI, zoals gepubliceerd op de website van RIKZ.Z vzw : www.rikz.be.

De voorzitter van de erkende vereniging, de Raad voor Inspectie en Kwaliteitszorg niet-confessionele Zedenleer (RIKZ.Z vzw),
S. PEETERS

VLAAMSE OVERHEID

Mobiliteit en Openbare Werken

[C – 2022/32053]

Wegen. — Onteigeningen. — Algemeen nut. — Aankondiging openbaar onderzoek

Heist-op-den-Berg : Krachtens het besluit van 14 april 2021 heeft de Vlaamse minister van Mobiliteit en Openbare Werken het onteigeningsplan voor de realisatie van de innemingen voor de ovonde met aanleg van fietstunnels N10-N15 in Heist-op-den-Berg voorlopig vastgesteld.

Overeenkomstig artikel 17 van het Vlaams Onteigeningsdecreet van 24 februari 2017 wordt dit onteigeningsplan aan een openbaar onderzoek onderworpen dat loopt van 1 juni 2022 tot en met 1 juli 2022.

De documenten van het voorlopig onteigeningsbesluit liggen ter inzage op het gemeentehuis van Heist-op-den-Berg team Leefomgeving, Leopoldlei 40, 2220 Heist-op-den-Berg – inzage op afspraak te maken via telefonisch contact (ma 9-12u en 13.30-16u, woe 9u-12 en vrij 9u-12u) 015 46 14 00.

De documenten zijn eveneens digitaal te raadplegen via de website van het Agentschap Wegen en Verkeer https://wegenenverkeer.be/nieuws/openbaar-onderzoek-aanleg-fietstunnels-n10-n15-heist-op-den-berg en via de website van de gemeente https://www.heist-op-den-berg-be/onteigeningsplan-algemeen-nut-ovonde-n10-n15

Schriftelijke standpunten, opmerkingen en bezwaren kunnen tot uiterlijk 1 juli 2022 ingediend worden via een aangetekend schrijven gericht aan het Agentschap Wegen en Verkeer, Wegen en Verkeer Antwerpen, Lange Kievitstraat 111-113 bus 41, 2018 Antwerpen of gericht aan de gemeente Heist-op-den-Berg, Kerkplein 17, 2220 Heist-op-den-Berg.

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Wallonie Bruxelles Enseignement

[C – 2022/41120]

Appel externe à candidatures pour l'octroi d'un mandat individuel de directeur(1) du département sciences et technologies et du département social à pourvoir à la Haute École Robert Schuman, mandat prenant cours le 01/08/2022

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions du décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles du 21 février 2019 et du règlement du Conseil WBE du 16 juillet 2020 relatif à l'organisation des élections et au processus de désignation des directeurs et du directeur-président des Hautes Écoles organisées par WBE.

Il vise le mandat individuel de **directeur du département sciences et technologies et du département social à pourvoir à la Haute École Robert Schuman** à dater du 01/08/2022.

Conformément à l'article 15 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et à la **nature externe de l'appel à candidatures** décidée par le Conseil d'administration du 3 mai 2022 conformément à l'article 19 al. 2 du décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, un candidat **doit être membre du personnel d'une Haute Ecole organisée et subventionnée par la Communauté française et doit satisfaire à l'une des conditions suivantes :**

1° soit être nommé, ou engagé à titre définitif, dans une ou plusieurs fonctions suivantes : maître-assistant, chargé de cours, chef de travaux, professeur, chef de bureau d'études ;

2° soit être nommé ou engagé à titre définitif comme membre du personnel administratif de niveau 1.

Le mandat du directeur du département sciences et technologies et du département social est d'une durée de cinq ans renouvelable.

Le directeur du département sciences et technologies et du département social peut être amené à se déplacer dans plusieurs implantations de la Haute Ecole où il exerce ses fonctions.

Le profil de fonction du directeur du département sciences et technologies et du département social est consultable sur le site internet et intranet de la Haute Ecole Robert Schuman www.hers.be et est affiché aux valves des secrétariats du siège social et de toutes les implantations de la Haute Ecole Robert Schuman.

Les éventuels autres critères et éléments constitutifs de la procédure externe de désignation qui peuvent être pris en considération peuvent être consultés sur le site intranet et internet de la Haute Ecole Robert Schuman et aux valves des secrétariats du siège social et de toutes les implantations de la Haute Ecole Robert Schuman.

La charte relative aux règles de communication est consultable sur le site internet et intranet de la Haute École Robert Schuman www.hers.be

Le siège de la Commission électorale est établi au 13b, rue Fontaine aux Mûres à 6800 Libramont.

La composition de la Commission électorale :

Présidente : Bénédicte Léonard

Secrétaire : Claire Collard

Membres : Cindy Renkin, Adélaïde Balfroid, Véronique Wilkin

Contact : elections@hers.be

1. Comment introduire sa candidature ?

A peine de nullité, les candidats doivent adresser leur candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel, c'est-à-dire à **partir du 19/05/2022 jusqu'au 07/06/2022 inclus :**

• **Par mail et par envoi recommandé** (la date du cachet de la poste faisant foi) auprès de :

La Commission électorale de la Haute Ecole Robert Schuman
A l'attention de la Présidente, Mme Bénédicte Léonard
rue Fontaine aux Mûres 13b
6800 LIBRAMONT

Adresse mail : elections@hers.be

OU

• **Par mail et déposée contre accusé de réception** auprès de :

La Présidente de la Commission électorale, Mme Bénédicte Léonard
rue Fontaine aux Mûres 13b
6800 LIBRAMONT
(sur rendez-vous)

Adresse mail : elections@hers.be Téléphone 061/23 01 22

2. Quels sont les documents à introduire ?

A peine de nullité, la candidature doit contenir les documents suivants :

• Un acte de candidature (voir annexe 1) ;

• les états de service (voir annexe 2) ;

• un *curriculum vitae* ;

• Un projet stratégique quinquennal qui intègre, notamment, une vision à cinq ans du développement de la Haute Ecole Robert Schuman, les éléments repris dans le profil de fonction et la motivation du candidat à se présenter à la fonction de directeur du département sciences et technologies et du département social.

3. Examen des candidatures, proposition des candidats et désignation du directeur du département sciences et technologies et du département social

Le nom des postulants sera affiché dans la Haute Ecole le 8 juin 2022.

Les candidats sont élus par scrutin, à bulletin secret. Chaque électeur dispose d'une voix. Les procurations sont interdites.

Sont électeurs tous les membres du personnel du département sciences et technologies et du département social de la Haute Ecole Robert Schuman qui prestent au minimum un dixième d'un horaire complet au sein du département sciences et technologies et/ou du département social à la date de clôture des listes électorales. Est considéré comme membre du personnel tout membre du personnel statutaire, ou toute personne qui dispose d'un lien contractuel avec la Haute Ecole durant chacune des trois années académiques qui précèdent la date de clôture des listes électorales.

Les élections se font selon le système basé sur le scrutin à un tour. Le scrutin n'est valable que si la majorité des électeurs ont pris part au vote.

Le directeur du département sciences et technologies et du département social est désigné par WBE qui le choisit sur une liste issue du vote de l'ensemble des membres du personnel du département sciences et technologies et du département social de la Haute Ecole Robert Schuman, parmi les trois premiers candidats.

A l'issue des élections, le Conseil WBE, ou une commission qu'il crée à cet effet, peut entendre les candidats issus du scrutin avant de prendre sa décision.

Cette liste est adressée par le directeur-président, ou à défaut par le vice-directeur-président, en fonction à WBE, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit son établissement.

Note

(1) Le masculin est utilisé à titre épicène

Acte de candidature au mandat de directeur du département sciences et technologies et du département social à pourvoir à la Haute Ecole Robert Schuman organisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement, mandat prenant cours le 1er août 2022

Annexe 1re: ACTE DE CANDIDATURE

FICHE SIGNALETIQUE

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone/GSM : .....

Adresse de courrier électronique : .....

TITRE(S) DE CAPACITE DU CANDIDAT :

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement

Date : .....

Signature (précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

Candidature au mandat de directeur du département sciences et technologies et du département social à pourvoir à la Haute Ecole Robert Schuman organisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement, mandat prenant cours le 1er août 2022

Annexe 2 : ETATS DE SERVICE

Nom et prénom : .....

Haute Ecole (dénomination complète)	Fonction exacte (1)	A titre TDD TDI Déf. AUTRES	Cours à conférer (personnel enseignant)/nature de la fonction (personnel administratif)	Nbre d'heures hebdomadaires par fonction ou volume de la charge	Dates de début de la prestation	Dates de fin de la prestation

(1) - indiquer la fonction : professeur, chargé de cours, maître assistant, attaché, ...

Fait à ..... , le .....

Signature (précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

.....